



Covoiturage

Barème

A l'occasion des sorties de la Retraite sportive, il arrive que nous utilisions nos voitures personnelles. Afin de simplifier la participation des passagers aux coûts de transport, nous avons établi la règle suivante :

1) Sortie à moins de 10km de la Ferrière :
pas de participation financière.

2) Sortie à plus de 10 km :

chaque passager contribuera à hauteur de **5 centimes par km** de trajet total arrondi à l'euro, une voiture étant supposée transporter 3 personnes en plus du chauffeur.

Exemples :

-Sortie à La Chaize-le Vicomte :

distance : 6km : **pas de participation**

-Sortie à St-Vincent sur Graon :

distance : 28km, trajet total 56km. Chacun des trois passagers paiera au chauffeur : $56 \times 0,05 = 2,8\text{€}$, arrondi à **3€**

-Sortie à La Tranche sur Mer :

distance : 52km, trajet total : 104 km. Chacun des trois passagers paiera au chauffeur : $104 \times 0,50 = 5,2\text{€}$, arrondi à **5€**

Récapitulatif :

destination	La Chaize le-Vicomte	St-Vincent sur Graon	La Tranche sur Mer
distance	6 km	28 km	51 km
trajet		56 km	102 km
participation Individuelle	0 €	3 €	5 €
Indemnisation totale pour le chauffeur	0 €	9 €	15 €

Vous trouvez cela compliqué ? Pas de problème, **le coût par personne sera noté dans le planning publié sur le site**, dans la rubrique concernée.